



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

Tél. : 450 883-2726

Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 786-2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **786-2024** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2024. Ce règlement vise à modifier le règlement 308-1998 relatif à l'émission de permis et de certificats dans le but d'ajouter certaines conditions relatives à l'émission de certificats d'autorisation de construction de rues.

Le règlement **786-2024** entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil municipal.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 26^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière